

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3205

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Gosselin, Mme Gruet,  
M. Hetzel, Mme Périgault, M. Ray et M. Viry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« et renforcer l'étiquetage des produits ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa ajouté en commission des Affaires économiques vise à renforcer l'information légitime des consommateurs.

Cet amendement vise à préciser que l'étiquetage des produits doit être renforcé pour apporter l'information la plus précise et la plus pertinente aux consommateurs les produits qu'ils achètent et qu'ils consomment.